



Résolution 542 (1973)¹

Relations entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

1. Considère que les relations entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis doivent prendre la forme d'une véritable association fondée sur l'engagement commun de sauvegarder le mode de vie démocratique et sur la reconnaissance de leur interdépendance, qui doivent conditionner leur attitude vis-à-vis du reste du monde ;
2. Déplore qu'il existe actuellement dans les domaines commercial et monétaire des points de désaccord qui mettent en évidence l'absence d'une conception politique de l'avenir de l'Alliance atlantique, et considère que ces frictions sont incompatibles tant avec les intérêts à long terme communs à l'Europe occidentale et à l'Amérique du Nord qu'avec les responsabilités que tous deux doivent assumer vis-à-vis du reste du monde, notamment des pays en voie de développement ;
3. Souligne que la contribution américaine à la sécurité de l'Europe est essentielle au succès d'une politique de détente entre l'Est et l'Ouest, et qu'il ne devrait pas y avoir de réduction importante des forces américaines en Europe en dehors des accords sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe ;
4. Estime qu'il est indispensable que la Communauté Economique Européenne élargie progresse rapidement sur la voie de l'union économique, monétaire et politique, si l'on veut que l'Europe occidentale devienne un associé plus indépendant et plus proche de l'égalité avec les Etats-Unis qu'elle pourra ainsi décharger d'une partie des responsabilités qu'ils sont seuls à assumer ;
5. Considère que l'existence de l'organisation européenne plus large des "Dix-sept" est d'une grande importance pour l'Europe de l'Ouest, le Conseil de l'Europe comprenant l'ensemble des neuf membres de la Communauté européenne et également les autres huit Etats démocratiques d'Europe, et qu'elle est également d'une grande importance pour le partnership atlantique en offrant aux Etats démocratiques, y compris les trois neutres du Conseil de l'Europe, la possibilité de contacts étroits avec les puissances démocratiques de l'autre côté de l'Atlantique ;
6. Estime que les crises monétaires répétées ont prouvé qu'il est urgent de réformer le système monétaire international, et qu'il faut notamment :
 - reconnaître le principe des obligations équivalentes incombant aussi bien aux pays excédentaires qu'aux pays déficitaires ;*
 - que les Etats-Unis recherchent un nouvel équilibre de leur balance des paiements et réduisent leurs sorties de capitaux ;*
 - qu'une nouvelle unité de réserve internationale soit créée et gérée conjointement ;*
 - que le nouveau système mis en place renforce les moyens de lutter contre l'inflation ;*
 - qu'il traite aussi du problème du marché des eurodollars ;*

1. Discussion par l'Assemblée les 16 et 17 mai 1973 (4e, 5e et 6e séances) (voir [Doc. 3279](#), rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 17 mai 1973 (6e séance).



7. Est d'avis qu'il est nécessaire de créer de toute urgence un système d'échanges plus libéraux, plus ouverts et exempts de discrimination, et que les prochaines négociations au sein du GATT devront :

fournir un mécanisme permanent pour définir les objectifs prioritaires et les mesures propres à les réaliser progressivement ;

viser à réduire les entraves tarifaires et non tarifaires dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture ;

tenir compte des problèmes sociaux qui, dans le secteur agricole par exemple, justifient une approche plus souple des problèmes ;

8. Estime que la réforme du système économique international doit tendre non seulement à libéraliser les échanges entre tous les pays industrialisés, mais aussi à améliorer les termes de l'échange des pays en voie de développement, et à réduire l'écart entre nations riches et nations pauvres ;

9. Attire l'attention sur la nécessité de renforcer le mécanisme du dialogue entre les Etats-Unis, l'Europe occidentale et les autres pays du monde libre afin de créer des conditions permettant de remédier efficacement aux crises. A cet égard, il est notamment nécessaire :

que s'établissent des consultations permanentes et de haut niveau entre les organisations européennes et les Etats-Unis ;

que les nations européennes et nord-américaines réexaminent ensemble les institutions existantes, par exemple le GATT, le F.M.I., l'O.C.D.E., l'O.T.A.N. et l'U.E.O., afin que celles-ci répondent aux exigences de l'heure ;et

que d'autres pays industrialisés, notamment le Japon, prennent part à ce dialogue, tout en tenant compte des besoins des pays en voie de développement.